

Règlement Intérieur

du Centre de Joie, Association CHAKRACTIVO
Courtauly 11230 / France - Juillet 2025



Le présent règlement intérieur est défini par l'**Association CHAKRACTIVO**. Le statut associatif nous permet de recevoir des donations des personnes qui partagent notre vision et veulent soutenir notre travail, et ainsi de proposer des tarifs accessibles à tous. Le **Centre de Joie** est la siège sociale de l'association et l'instrument principal pour mettre en œuvre son objectif:

Promouvoir et rendre accessible au plus grand nombre des enfants et des adultes, des pratiques de bien-être permettant à chacun de maintenir ou de retrouver son équilibre personnel, à travers de:

- *L'Art-Thérapie, ses outils et applications, comme support dans tous les processus d'expression créatif, d'accompagnement, médiation et communication, dans les domaines artistique, ludique, pédagogique et institutionnel.*
- *Les rencontres de personnes autour d'un intérêt commun pour les accompagnements, les arts, l'hygiène de vie et le bien-être personnel, que ce soit au niveau physique, émotionnel ou psychologique.*

PREAMBULE

Le Centre de Joie est un lieu d'accueil en plein nature au Sud de la France pour des enfants et des adultes (mais pas défini comme établissement recevant du public - ERP).

Notre philosophie est de placer la personne (enfants, adolescents, adultes) au centre de toutes nos activités, soient thérapeutiques, d'expression de soi, en groupe ou en individuelle. L'objectif principal de notre travail est que des enfants et des adultes retrouvent sa capacité à comprendre ses comportements, d'être créatifs, et ainsi devenir les artistes de sa vie. A travers l'Art-thérapie et nos outils divers, on peut mettre en valeur ses capacités innées.

Afin d'offrir un service de qualité, l'équipe encadrant du Centre de Joie s'engage à respecter les normes de sécurité, à apporter une sécurité morale, affective et physique aux visiteurs.

ARTICLE 1 : CONDITIONS D'ADMISSION

Afin de profiter des activités créatives, thérapeutiques et/ou séjours, un dossier d'inscription est à constituer par les responsables légaux de l'enfant (Décharge Parentale).

ARTICLE 2 : LA RESERVATION / L'ANNULATION

Toute activité ou séjour sera étudiée sur demande. Puis acceptée ou refusée. Un devis sera envoyé avec la proposition d'accueil, pour être discuté, ou modifié, selon les besoins du visiteur, et finalement approuvée. Selon les circonstances, des araires seront demandées. Les modes de règlement seront accordés selon le devis approuvé pour le visiteur.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT GENERAL

Les horaires d'accueil seront modulables en fonction du planning d'activités. Des ouvertures ponctuelles, particulières seront être mises en place à la demande des personnes intéressées en fonction des disponibilités des intervenants et des projets en cours sur le lieu.

3.1. La plupart des activités se déroulent dans la salle à l'inférieur de l'annexe et/ou en extérieurs dans la nature autour de l'habitation principal. Cependant, d'autres espaces peuvent être occupées pendant la durée d'un séjour, selon les besoins de nos visiteurs. De même, des sorties hors du lieu peuvent être organisées.

3.2. Equipe d'encadrement

Les enfants et adultes sont accueillis par l'équipe constitutive de l'association composée des personnes qualifiées. Le taux d'encadrement est calculé selon l'activité et l'effectif prévu de jeunes accueillis afin de respecter la réglementation en vigueur.

3.3. L'équipe des intervenants est constituée de une Art-thérapeute (Niveau master 2) - Deborah RADA - et un instituteur (certifié EU - Niveau master 2) - Beat STAELLI.

ARTICLE 4 : ACTIVITES

Des activités créatives, d'expression de soi et de découverte de la région, sont proposées tout au long des séjours, selon les besoins des visiteurs.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'Association CHAKRACTIVO compte avec les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Il est toutefois demandé aux familles de contracter une assurance responsabilité civile pour leur enfant. Il est conseillé de l'étendre à une garantie individuelle « accident corporel ».

ARTICLE 6 : VIE EN COLLECTIVITE ET REGLEMENTATION

6.1. Savoir vivre et savoir être

L'accès au Centre de Joie se fait sans discrimination. La participation doit se faire dans le respect de l'autre, la neutralité, la laïcité et la tolérance. Le non-respect des règles élémentaires de vie en communauté ou du matériel mis à disposition, et toute agression verbale et/ou physique envers un autre peut entraîner, sur l'instant, la non-participation à

tout ou partie de l'activité prévue. Cependant, et selon la gravité des faits et/ou en cas de récidive, l'association CHAKRACTIVO se réserve le droit de renvoyer, de façon temporaire ou définitive, qui peut être prononcé à l'égard du jeune ou adulte concerné. Nous nous réservons le droit d'annuler l'inscription, auquel cas aucun remboursement sera donné.

6.2. Tabac, alcool et stupéfiants

Conformément à la législation en vigueur, la consommation de tabac, d'alcool et de tout produit stupéfiant et illicite est strictement interdite au sein du Centre de Joie. Le manquement à cette règle entraînera une interruption de l'activité pour le(s) jeune(s) ou adultes concerné(s) et un renvoi immédiat.

6.3. Téléphone portable

Afin de favoriser l'échange et le dialogue au sein des activités, et par respect pour les adultes encadrant l'activité, l'usage du téléphone portable est règlementé pendant le temps d'accueil. En dehors de ces créneaux, les téléphones portables seront éteints. Il est toléré :

- Le matin, avant que l'intervenant ne fasse le point sur la journée.
- En fin de journée, après le diner.

6.4. Photos et prises de vue

Les jeunes ont le droit de prendre des photos ou vidéos des activités. Cependant, toute photo ou vidéo doit être prise avec l'accord des personnes photographiées ou filmées. Egalement, et dans le cadre de divers activités pédagogiques ou sorties, votre enfant pourra apparaître dans un photo. Ces images ont une visée pédagogique et d'information, ainsi que pourront être fournies aux familles et aux jeunes sur demande. La publication de ces photos sur le site web ou autre, aura lieu uniquement avec l'accord écrit de la personne concernée et/ou la famille.

ARTICLE 7 : SANTE ET SECURITE

7.1. Maladie ou accident

Décharge Parental à signer dans le contrat de séjour : *"Si le temps et les circonstances le permettent, le Centre de Joie et l'association CHAKRACTIVO fera tout son possible pour me contacter en cas de blessure grave de mon enfant. Je comprends que dans certaines situations, une attention médicale peut être requise avant que les organisateurs puissent me joindre. J'autorise le Centre de Joie et l'association CHAKRACTIVO à consentir à ce que des soins médicaux soient prodigués à mon enfant sur l'avis d'un médecin ou d'un personnel médical d'urgence. Je libère, décharge, renonce volontairement à toutes les causes d'action et / ou réclamations contre le Centre de Joie et l'association CHAKRACTIVO et le franchisé pour blessures personnelles et dommages matériels résultant de ces soins."*

7.2. Trousse à pharmacie et soins

Au Centre de Joie nous disposons de trousse à pharmacie, qui peuvent être emportées en cas de sorties. Il est interdit à l'équipe d'intervenant d'administrer ou de donner un médicament ou produit médicamenteux à un enfant. La composition de la trousse à pharmacie reste donc très succincte et permet uniquement d'apporter les premiers soins en cas de blessure légère.

7.3. Traitements personnels

Dans le cas où l'enfant ou l'adulte est amené à prendre un traitement médicamenteux sur son temps de présence au Centre de Joie, il sera demandé à la famille de fournir l'ordonnance médicale ainsi que les médicaments. S'il s'agit d'un traitement régulier, il devra être mentionné sur la fiche d'inscription et de décharge parentale.

ARTICLE 8 : INFORMATIONS UTILES ET CONCLUSION

Il est préconisé aux familles et adultes de lire attentivement le présent règlement afin d'organiser au mieux l'accueil, le séjour ou visite. L'équipe d'accueil et le personnel administratif de l'Association CHAKRACTIVO et du Centre de Joie, se tiennent à votre disposition pour toute question relative à nos activités.

Révisé le 2 Juillet 2025 - DR/BS _____